

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-04-01

Secteurs concernés EnR&R - Branche Energie -

Descriptif de l'action 

Cholet Agglomération porte l'ambition de développer la production d'Energies Renouvelables sur son territoire en privilégiant le mix énergétique pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050.

Cholet Agglomération est fortement impliquée dans sa mission d'accompagnement à la transition énergétique à destination des entreprises. Depuis quelques années, les entreprises peuvent (auto) consommer ou revendre à l'État l'énergie produite par des panneaux photovoltaïques installés sur leur toiture ou leurs ombrières. Aujourd'hui, les entreprises peuvent localement revendre cette énergie solaire. C'est ce que l'on appelle : l'autoconsommation collective. Elle consiste à produire de l'énergie photovoltaïque et à la revendre à ses voisins. L'autoconsommation collective est une opération globale permettant, au sein d'un groupe de participants (qui ont une entente pour un projet commun) sur un territoire restreint, un partage d'une production d'énergie renouvelable entre ces participants. Cette énergie produite passe par le réseau public de distribution.

Aussi, les services de l'agglomération accompagnent les entreprises désireuses de s'engager dans cette démarche et organiseront plusieurs temps d'informations et d'échanges avec des partenaires et opérateurs extérieurs.

Cible(s)

Entreprises du Choletais

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Développer la production d'énergie renouvelable en tenant compte des spécificités du territoire

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SCoT et le PLUiH de Cholet Agglomération

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 + loi APER du 10 mars 2023

Evaluation initiale

Année de début 2024 Année d'échéance 2030 État En cours

Thématique(s) concernée(s)

Consommations énergétiques - Energies renouvelables - Réseaux énergétiques - Émissions de GES - Qualité de l'air - Adaptation -

Degré de complexité : Technique Faible Organisationnelle Faible Financière Faible

Acteurs

Porteur de l'action Cholet Agglomération

Typologie de porteur Intercommunalité

Personne référente	Chef de service aménagement des zones et assistance développement et Chargée de développement économique et durable
Rôle de l'EPCI	Porteur
Service concerné	Direction Développement Economique
Élu référent	Vice président en charge du développement économique
Partenaire(s) et leurs typologie(s)	ALTER ENERGIES (Technique) - ENRYK (Technique) - Atlansun (Technique) - ORACE (Technique) - Alisée (Technique)

Moyens nécessaires

Investissements	3000 €	Frais d'exploitation	0 €/an	Moyens humains	0,2 etp
Subventions					

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Cholet Agglomération accueille le 27/03/2025 le colloque de l'ATEE sur les solutions d'énergies renouvelables. A l'automne 2025, une matinale de l'énergie est programmée pour les entreprises.

Commentaire

Indicateur(s) de suivi *(10 maximum)*

Intitulé de l'indicateur	Réalisé	Objectif à échéance
Entreprises engagées (entreprises)	0	30
Evenements réalisés (évènements)	1	3